

Faibles salaires = Faibles retraites

Revendiquons le retour à la péréquation salaire/retraite

La crise de la COVID 19 a mis en lumière les faibles salaires des métiers à prédominance féminine des établissements de santé, sociaux et médico sociaux.

La France se classe même 28^{ème} sur 33 pays dans le classement des rémunérations des infirmier.e.s à l'hôpital par rapport au salaire moyen national. Seuls quatre pays font pire en la matière, parmi lesquels la Suisse (-14 %) et la Lituanie (-26 %).

Infirmières et infirmiers sont payés 6 % de moins que la moyenne des travailleurs français.

48 % des agents de la Fonction Publique Hospitalière sont en catégorie C et touchent des salaires de misère.

Ces faibles rémunérations qui persistent jusqu'à la fin de la carrière ont un impact automatique sur les pensions de retraites très faibles, calculées sur la base des 6 derniers mois de salaire pour les fonctionnaires et les 25 « meilleures » années pour les salarié.e.s du privé.

Dans le cadre des négociations du « Ségur de la Santé », la CGT exige la revalorisation de tous les salaires de nos secteurs, la révision des grilles et la reconnaissance des qualifications.

Mais les retraité.e.s de la santé et de l'action sociale ne doivent pas être oublié.e.s ! La CGT doit revendiquer également le retour à la péréquation salaire/retraite

Qu'est ce que ça veut dire ?

Le mot péréquation vient du mot latin « paraequare » qui signifie égaliser. La péréquation des retraites consiste à égaliser l'évolution des pensions et celle des salaires des actifs.ves.

Le dispositif est mis en place pour la première fois en 1948 pour les régimes de retraite des fonctionnaires.

La Caisse de Retraite doit relever les pensions sans qu'il y ait besoin d'une décision de l'État :

- à chaque augmentation du salaire liquidable des actifs
- de manière identique pour tou.te.s
- à la même date

Le système de péréquation a été supprimé en 2003 dans le cadre de la réforme Fillon des retraites pour être remplacé par une indexation sur l'indice des prix hors tabac.

L'appauvrissement des retraité.e.s est réel, ils.elles sont de plus en plus nombreux.ses à solliciter des aides, à aller aux « Restos Du Cœur » et à ne plus pouvoir se soigner et se loger correctement.

Les retraité.e.s ne bénéficient d'aucune revalorisation complémentaire (reclassement, promotions, primes...).



Une revalorisation insuffisante des pensions de retraite, voire son absence, se traduit par une perte immédiate de pouvoir d'achat.

Nous demandons en conséquence que les pensions de retraite soient indexées sur le salaire moyen en tenant compte de ce qu'est véritablement le panier de dépenses des retraité.e.s, avec aucune pension inférieure au SMIC dès 60 ans.

Exigeons la reconnaissance de l'évolution du grade auquel nous appartenions avant notre retraite par le rétablissement de la péréquation supprimée par la loi Fillon et son extension aux retraité.e.s du privé.

ACTIF.VE.S ET RETRAITÉ.E.S, MÊME COMBAT POUR FAIRE RECONNAITRE NOS QUALIFICATIONS, NOS RESPONSABILITÉS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVOIR UN SALAIRE ET UNE RETRAITE DÉCENTE !

POUR DES SALAIRES ET DES PENSIONS DIGNES DU 21^{ème} SIÈCLE, REVENDIQUONS LE RETOUR DE LA PÉREQUATION SALAIRE /RETRAITE